



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GUYANE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **Appel à manifestation d'intérêt**

### **PLAN DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME – Axes 3.1 et 3.3**

#### **Repérer, mobiliser et orienter les publics en situation d'illettrisme vers les organismes de prise en charge.**

L'isolement géographique de certaines populations, des modalités de communication pas toujours adaptées ou encore **des acteurs indirects du repérage peu informés et mobilisés** sont autant d'éléments rendant difficile le repérage et l'orientation et la mobilisation des personnes en situation d'illettrisme en Guyane.

L'objectif de cet appel à manifestation d'intérêt est d'identifier un acteur en capacité de concevoir et de mettre en œuvre un plan d'actions permettant le repérage, le pré-positionnement et l'orientation primaire des personnes en situation d'illettrisme, qui ne sont pas accompagnées par le service public de l'emploi (Pôle emploi, mission locale, Cap emploi), en amont d'une offre de parcours d'acquisition des compétences de base et/ou d'insertion professionnelle.

#### **Le contexte**

Un groupe de travail a été lancé fin 2020 afin de déterminer les conditions juridiques, financières et techniques du déploiement en Guyane d'un dispositif de lutte contre l'illettrisme. Il regroupait une vingtaine de membres parmi lesquels des personnalités qualifiées dans le domaine de la lutte contre l'illettrisme (associations locales, ANLCI...), des représentants de l'Etat (préfecture, Dieccte, ministères...), de Pôle emploi (direction régionale) ainsi que des membres de la Collectivité territoriale.

Le groupe de travail a opéré quatre constats principaux :

- 1. Un réseau d'acteurs à remobiliser et structurer pour favoriser une approche globale**
- 2. Des publics très hétérogènes aux besoins différenciés**
  - Public cible large : 39% de la population de 16 ans à 65 ans, vivant en Guyane (≈ 115 000 personnes), présente des difficultés à lire ou écrire un texte simple en français, ou à opérer un raisonnement mathématique simple, ou à maîtriser les compétences numériques de base ;
  - Répartition géographique complexe entraînant des besoins très différents selon la localisation ;
  - Une population originaire de Guyane dont le français n'est pas toujours la langue maternelle ;
  - Un fort taux d'étrangers ne maîtrisant pas le français ;
  - Un médium numérique source d'exclusion ou d'inclusion selon les publics ;
- 3. Un repérage structurellement difficile et peu favorisé par le manque d'outils partagés**
  - Manque de données consolidées récentes sur le repérage ;
  - Situation géographique entraînant des difficultés de captation et de repérage : manque de relais locaux, coûts de déplacement, difficultés de mobilité ;
  - Outils de repérage et de diagnostic existants mais non généralisés ;
- 4. Une offre de formation à sécuriser, prioriser et à adapter aux besoins du territoire**

Face à ces enjeux, le groupe de travail a proposé d'agir globalement autour de trois axes similaires à ceux déjà identifiés dans le cadre des Pactes, particulièrement adaptés à la situation guyanaise :

1. **Axe 1 dit « Emploi »** pour proposer des formations contre l'illettrisme destinées aux personnes présentant des déficits dans les compétences de base et souhaitant intégrer une **démarche d'insertion professionnelle** ;
2. **Axe 2 dit « Transverse »** pour proposer des formations contre l'illettrisme non directement liés à l'emploi mais considérées comme indispensables au regard des spécificités du territoire guyanais, tels que la maîtrise du numérique, des savoirs liés à la vie quotidienne et familiale, à l'apprentissage du français et à l'apprentissage des chiffres et des lettres ;
3. **Axe 3 dit « Coordination et pilotage »** répondant aux enjeux liés à la structuration de l'offre de formation au travers de trois sous-objectifs :

**3.1. Faciliter la coordination des acteurs** par la création et/ou la diffusion de procédures et outils pour favoriser l'homogénéisation des pratiques, le développement de modalité d'animation du réseau d'acteurs et le renforcement de l'interconnaissance et la visibilité des rôles et actions de chacun ;

**3.2. Renforcer le suivi et l'évaluation** par la création et diffusion d'outils de suivi et de reporting des données, la centralisation et l'analyse des données récoltées, l'évaluation des impacts qualitatifs de la formation dans le quotidien des bénéficiaires ;

**3.3. Consolider le repérage** par le développement d'actions d'information et de sensibilisation, voire de formation, des acteurs directs et indirects (outillage, éléments de langage etc.), la formation des acteurs directs pour garantir l'égal accès aux publics, la création de modalités favorisant le lien entre les acteurs indirects et les organismes de formation et la mise en place d'actions de communication et d'information à destination des publics.

Le présent appel à manifestation d'intérêt s'inscrit dans une logique de réponse aux enjeux selon l'axe 3, et plus spécifiquement selon les sous axes 3.1 et 3.3

## **Les attendus**

Les candidats devront porter une attention particulière aux **acteurs indirects du repérage des situations d'illettrisme**, notamment aux entreprises et aux structures associatives intervenant régulièrement en proximité avec les publics cibles, par exemple :

- En marge de situations d'entretiens qui ne déboucheraient pas sur une entrée en formation, dans l'emploi, ou en parcours d'insertion, pour les personnes rencontrées (ex : SIAE, Services de collectivités locales...)
- Lors d'actions impliquant un accueil régulier ou une ouverture au contact de la population générale (accueil, événements, animation, médiation, aller-vers...).

Cette attention devra également être portée sur les publics particulièrement difficiles à capter et à mobiliser, en proposant des modalités diversifiées et adaptées aux différents types de public et aux territoires.

**Dans cette perspective, tous les territoires devront être couverts.**

Il est attendu des candidats, en réponse à cet AMI, qu'ils développent une proposition visant à :

- Optimiser le repérage par les acteurs indirects, de personnes en situation d'illettrisme, notamment en :
  - Partageant des outils de repérage
  - Proposant des supports et actions de communication
  - Développant des actions d'information et de sensibilisation, voire de formation
- Mobiliser les acteurs indirects du repérage de situations d'illettrisme et les acteurs directs de la lutte contre l'illettrisme pour créer du lien entre eux, en homogénéisant les bonnes pratiques dans un cadre commun de références partagées, afin de faciliter la remontée d'information (ex : sensibiliser les entreprises et acteurs associatifs sur les impacts de l'illettrisme sur leur productivité et l'importance de leur rôle dans la lutte contre l'illettrisme)
- Informer les publics, notamment les invisibles, dans tous les territoires et en particulier sur les territoires les plus reculés, en adoptant une stratégie de communication multicanale, cohérente à échelle régionale et contextualisée par bassins, tenant compte des réalités contrastées : campagne d'affichage dans les espaces publics, plateforme digitale ou site web à destination des acteurs et bénéficiaires, réorientation vers et à partir des sites des partenaires, réseaux sociaux, radios locales, organisation d'évènements divers, *etc.*
- Mettre en relation les publics repérés en les incitant à s'orienter vers les acteurs directs du repérage et du positionnement, et les prescripteurs habilités (Pôle emploi, mission locale, Cap emploi, Agences de territoriales de la CTG et DICS du PEFI), pour une entrée effective dans les parcours proposés dans le cadre de l'offre de formation déployée dans le cadre des axes 1 et 2.

Les phases de la mission de repérage seront bien précisées, et des critères d'évaluation et de performance de cette mission de repérage devront être mesurés sur chacune de ces phases :

1. Prise de contact avec le bénéficiaire
2. Mobilisation et dynamisation du bénéficiaire
3. Orientation vers le droit commun ou l'action de formation

A titre d'exemple, les candidats, pourront ainsi envisager de proposer (liste indicative, non exhaustive) :

- D'assurer la production et la diffusion de supports d'informations, coconstruits avec les acteurs directs du repérage, du positionnement et de la formation, intervenant dans le cadre du plan de lutte contre l'illettrisme, supports à l'attention des réseaux associatifs et institutionnels de proximité (ex : CCAS, DSU, PIJ, PMI, centre sociaux, espaces de vie sociale, structures médico-sociales, associations citoyennes, familiales, culturelles, sportives, *etc.*) ;
- De mener des actions de mobilisation et de coordination de tels réseaux d'acteurs locaux, en impliquant une diversité de structures en capacité de contribuer à repérer et à orienter les publics en situation d'illettrisme, vers les organismes de prise en charge habilités, en usant de méthodes adaptées aux publics.
- De remplir une mission de diffusion d'information et d'animation de tels réseaux, visant à une connaissance partagée de l'offre de services localement proposée à date, en termes de parcours de formation et de remédiation adaptés aux personnes en situation d'illettrisme, ainsi qu'en terme d'offre culturelle et d'accès à la formation tout au long de la vie, au sens large.
- D'opérer régulièrement des permanences d'accueil proposant un 1<sup>er</sup> rendez-vous de pré-orientation aux personnes repérées par les réseaux d'acteurs indirects du repérage évoqués ci-dessus.
- D'opérer porter ces actions selon des modalités de type « brigade mobile », privilégiant le « aller-vers »

## Modalités de participation

- Peuvent répondre à cet appel à manifestation d'intérêt les opérateurs associatifs déclarés, les groupements d'intérêts publics à vocation sociale.
- En cas de réponse à cet appel à manifestation d'intérêt présentant un projet opéré conjointement par plusieurs structures, une seule candidature devra être déposée par la structure référente du projet.
- Une personne physique unique sera désignée au sein de cette structure, en qualité de coordinatrice du projet. Celle-ci sera le point de contact privilégié de l'administration et se chargera de la transmission de l'ensemble des résultats du projet.
- Le porteur détaillera la durée prévisionnelle de réalisation de l'action, les moyens humains (statut, qualification, effectif) mobilisés pour sa mise en œuvre, les résultats attendus et les indicateurs de réalisation et d'impact retenus.
- S'il s'agit d'une action existante et bénéficiant d'un financement de droit commun, il conviendra d'expliquer les raisons d'une sollicitation complémentaire sur les crédits spécifiques de lutte contre l'illettrisme.

## Critères de sélection

Les candidatures reçues dans les délais impartis, après vérification de leur complétude, seront analysées selon les critères suivants :

- Caractère complémentaire de l'action projetée par rapport aux dispositifs installés ;
- Répartition géographique équilibrée des actions proposées sur l'ensemble du territoire ;
- Soutenabilité financière des actions dont la durée prévisionnelle ne doit pas excéder 18 mois ;
- Démarrage de l'action en septembre 2022 ;
- Modalités de coordination entre les acteurs locaux ;

**Dans l'examen des dossiers, une attention toute particulière sera portée à la démarche de concertation et de partenariat dont témoigne le projet.**

**À ce titre, les efforts de coordination territoriale, de travail en réseau, de mutualisation des moyens et compétences et de participation des personnes seront pris en considération.**

## Calendrier

**Les dossiers de candidature doivent être déposés au plus tard le 25 août 2022 à 23h59**, sous format numérique aux deux adresses suivantes (un accusé de réception sera adressé au candidat) : [olivier.marnette@anlci.gouv.fr](mailto:olivier.marnette@anlci.gouv.fr) et [gwenael.guillerm@guyane.pref.gouv.fr](mailto:gwenael.guillerm@guyane.pref.gouv.fr)

- Aucun dossier, ni aucun document déposé en dehors de cette procédure ne sera accepté.
- Les réponses à cet appel à manifestation d'intérêt seront analysées fin juillet. Les candidats dont les dossiers seront retenus en première lecture seront invités à compléter leur proposition en août.
- Les projets définitivement retenus feront l'objet d'un conventionnement en septembre 2022.

## Contact

**Pour toute précision concernant cet appel à projets, contacter M. Olivier Marnette, chargé de mission de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCl) en Guyane,**

[olivier.marnette@anlci.gouv.fr](mailto:olivier.marnette@anlci.gouv.fr)